

Instructions pour le mémoire d'actuaire de l'I.S.F.A

Version 1.0 du 29/10/2018

Avant d'envisager la soutenance, il est indispensable d'avoir l'accord du tuteur I.S.F.A. et de l'entreprise dans laquelle il a été réalisé.

I. Remise du mémoire

Le mémoire doit être rendu, préalablement à la soutenance, au plus tard **le 31 mars de l'année** qui suit l'obtention du Master 2 Actuariat.

Passé ce délai, le candidat devra s'inscrire une nouvelle fois en DU 4 pour l'année universitaire suivante et devra le faire AU TITRE ET AU TARIF DE LA FORMATION CONTINUE. (2000€ pour l'année Universitaire 2017/2018). Toute demande de délai supplémentaire devra être formulée auprès de la direction des études au plus tard 1 mois avant la date limite de remise du mémoire et devra être argumentée. Aucune demande ne sera étudiée sans raison exceptionnelle.

Afin de pouvoir obtenir une date de soutenance, merci d'envoyer votre mémoire à l'adresse memoire.actuaire@isfa.fr avec en copie vos tuteurs. **L'autorisation de mise en ligne du mémoire sur la couverture doit impérativement être signée et intégrée à votre mémoire avant toute demande de soutenance.**

II. Présentation du mémoire

Merci de lire attentivement les recommandations de l'institut des actuaire sur le contenu du mémoire et le déroulement de la soutenance.

Structure type

- Couverture normalisée fournie par l'ISFA
- Résumé en français (1 page) précédé des principaux mots clés
- Résumé en anglais (1 page) précédé des principaux mots clés
- Page de remerciements (facultatif)
- Sommaire (en tête de mémoire) ou table des matières (en fin de mémoire) ☐
Introduction générale

- Partie I
 - Chapitre 1
 - Section 1.1
 -
- Partie N
- Conclusion générale
- Bibliographie
- Annexes

La pagination est obligatoire. Le mémoire est écrit avec clarté et rigueur dans l'expression, sans faute d'orthographe.

III. SOUTENANCE ORALE

Durée de l'exposé attendue par le jury : 20 à 25 minutes.

Il est vivement recommandé d'effectuer des répétitions en situation.

Sauf mention contraire, les soutenances ont lieu dans les locaux de l'ISFA à Lyon. Les salles sont équipées de vidéoprojecteurs et il est recommandé au candidat de venir avec son ordinateur portable. A l'issue de l'exposé, des questions seront posées par le jury. L'appréciation du jury prend en compte :

- Les qualités techniques et d'écriture du mémoire.
- La qualité de l'exposé oral et des réponses aux questions des membres du jury.
- Le comportement du candidat en entreprise.

Le responsable du mémoire en entreprise (ou son représentant) doit assister à la soutenance. En cas d'impossibilité, il peut faire parvenir son appréciation sur le travail et le comportement de l'étudiant en entreprise par un courriel aux responsables du diplôme d'actuaire ISFA à memoire.actuaire@isfa.fr

IV. CONFIDENTIALITÉ

Pour la formation des promotions futures et l'image de l'ISFA dans le mouvement actuariel, un mémoire ne peut être confidentiel que de manière exceptionnelle et limitée dans le temps à 2 ans au maximum. Dans la situation où l'entreprise ne souhaite pas rendre publiques des données sensibles, on propose :

- Soit de faire figurer celles-ci dans une annexe du mémoire, confidentielle et dans un document à part, la méthodologie de l'étude restant librement accessible.
- Soit de transformer ces données en en respectant cependant la structure interne.

Si toutefois, une durée de confidentialité plus importante est requise (maximum 5 ans), une demande écrite devra être envoyée au président du jury de l'Institut des Actuaires par l'entreprise qui précisera les raisons de cette confidentialité exceptionnelle et l'impossibilité de recourir aux suggestions ci-dessus.

V. CONVOCATION ET ENVOI DU MEMOIRE

Dès réception de votre mémoire, vous serez inscrit sur la liste des mémoires à soutenir et une date de soutenance sera planifiée. Cette date vous sera communiquée dans le mail de convocation au plus tard un mois avant la date de soutenance. Nous vous informerons alors des membres du jury ainsi que des règles d'envoi des mémoires papier et pdf.

Après la soutenance, si des modifications ont été demandées par le jury, il faut envoyer :

- 1 mémoire papier corrigé (recto-verso simple) pour la bibliothèque de l'ISFA ;
- 1 nouveau fichier du mémoire complet sous forme pdf et 1 fichier des résumés. Ces fichiers corrigés détermineront la validation de la soutenance.